



Plan d'action sur les changements climatiques 2020 - Des objectifs ambitieux, un défi d'exécution colossal

Montréal, le 3 juin 2012 – Réagissant au dévoilement ce matin du Plan d'action québécois sur les changements climatiques (PACC2020), le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) insiste sur le fait que ce dépôt constitue le point de départ d'un important chantier collectif, et conséquemment, que les décideurs et la population québécoise devront nécessairement se mobiliser pour que cette vision de développement se réalise.

Avec une cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 20 % par rapport à 1990 à l'horizon 2020, le second Plan d'action québécois sur les changements climatiques vise un objectif beaucoup plus ambitieux que le premier. En effet, il contient de nouvelles mesures structurantes et de puissants leviers, comme le système de plafonnement et d'échanges, pour que se poursuive la transition amorcée en faveur de la réduction des émissions de GES. Au-delà de ces réductions, les mesures qu'il contient apporteront de nombreux autres bénéfices comme l'amélioration de la santé publique, le soutien à l'économie verte et une meilleure résilience face aux changements climatiques.

Mettre l'épaule à la roue

Cela dit, en dépit des moyens proposés, le Plan présente un énorme défi d'exécution. À lui seul, il ne suffira pas à atteindre les objectifs que s'est fixés le gouvernement dans la lutte aux changements climatiques.

En l'occurrence, l'effort doit être collectif pour être significatif et l'ensemble de la société québécoise est interpellé :

- Les ministères, les acteurs socioéconomiques, les municipalités et les entreprises devront se servir de ce Plan d'action comme un levier pour concrétiser la transition vers une économie à faible teneur en carbone.
- Les citoyens devront se mobiliser et tirer profit des incitatifs proposés afin de modifier leurs comportements.

En somme, si l'on veut atteindre les objectifs de réductions d'émissions de GES et bénéficier des multiples cobénéfices reliés à la lutte aux changements climatiques, les citoyens, ministères, entreprises, municipalités doivent s'appropriier ce Plan d'action, le mettre en œuvre, le respecter et le bonifier.

De la cohérence SVP !

Le Plan d'action insiste à maintes reprises sur l'importance de la cohérence de l'action gouvernementale. Le RNCREQ s'attend donc à une véritable révolution à cet égard, particulièrement de la part des acteurs impliqués dans le secteur des transports (notamment le MTQ et les municipalités). Non seulement ils doivent mettre en œuvre les actions du Plan qui les concernent, mais ils doivent aussi à tout prix éviter de continuer à faire les choix de développement qui contribuent à l'accroissement des émissions de GES (comme c'est le cas depuis 1990). Lors des consultations publiques de la Communauté métropolitaine de Montréal sur le financement des transports collectifs, le RNCREQ avait d'ailleurs insisté sur l'urgence de traduire cette volonté en modifiant notamment la répartition des allocations des budgets du FORT et en faisant passer la part respective de 82 % allouée au réseau routier et de 18 % allouée aux transports collectifs, à une répartition de 70/30.

Les ministères à vocation économique et énergétique ont également la responsabilité, dès aujourd'hui, de prendre des décisions et de revoir leur stratégie à la lumière des intentions et des objectifs poursuivis par le PACC 2020. Au-delà des outils qu'il contient, si les décisions qui doivent être prises prochainement au sujet des gaz de schistes, de l'exploitation pétrolière et du Plan Nord ne sont pas cohérentes, la cible ne sera assurément pas atteinte.

Prendre appui sur les dynamiques régionales

La réussite du PACC 2020 implique par ailleurs une modulation des actions en fonction des spécificités propres à chacune des régions. Les conseils régionaux de l'environnement (CRE) vont donc poursuivre leurs efforts en vue de favoriser la prise en charge régionale de la réduction de la dépendance au pétrole et de la lutte aux changements climatiques. Ils assureront la surveillance et la diffusion des programmes ainsi que la mobilisation et l'accompagnement des acteurs socioéconomiques.

L'urgence d'agir est toujours d'actualité

Le RNCREQ tient à rappeler qu'encore cette semaine, un organisme scientifique reconnu a sonné l'alarme sur l'urgence d'agir pour lutter contre les changements climatiques. Le NOAAE (National Oceanic and Atmospheric Administration's Earth) annonçait en effet que le seuil des 400 particules de dioxyde de carbone par million (ppm) dans l'air est à nos portes. La majorité des experts scientifiques ont pourtant statué que la limite pour éviter un emballement du climat mondial est de 350 ppm. Un plan comme celui que se donne actuellement le gouvernement du Québec est donc essentiel et exemplaire.

- 30 -

Source :

Anne-Marie Gagnon, responsable des communications
514 651-8236

annemarie.gagnon@rncreq.org